

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Amélioration des délais de paiement des jeunes par l'ASP Question écrite n° 37484

## Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les difficultés que rencontrent les missions locales avec l'Agence de services et de paiement (ASP) dans la mission qui lui est déléguée pour le paiement des indemnités des jeunes accompagnés dans le cadre de la garantie jeunes (GJ) ou du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi (PACE). Les délais de versement des allocations aux jeunes sont beaucoup trop longs (4 à 8 semaines) et ne sont pas compatibles avec les difficultés rencontrées par ces jeunes, l'urgence sociale dans laquelle beaucoup se trouvent. Ces délais renforcent l'anxiété et les frustrations de ces jeunes et ils ont tendance à en dissuader certains d'intégrer ces parcours qui leur seraient pourtant bénéfiques. Les préconisations des acteurs des missions locales tendent à une instruction hebdomadaire des dossiers par l'ASP, ainsi qu'un accès pour ces derniers à i-Milo afin d'éviter les dossiers inutiles et en doublon que doivent réaliser les conseillers en insertion professionnelle alors que leur mission, même si elle ne peut faire l'économie d'une partie administrative, doit principalement être tournée vers l'accompagnement social et professionnel de ces jeunes. Il souhaite savoir si elle compte faire appliquer ces préconisations et dans quels délais.

## Données clés

Auteur: M. Olivier Falorni

Circonscription: Charente-Maritime (1re circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 37484

Rubrique: Jeunes

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 mars 2021, page 2544 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)